

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-685 DU 16 DECEMBRE 2004
Portant nomination du Coordonnateur
National du Compte des Défis du Millénaire

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu : La proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu : Le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

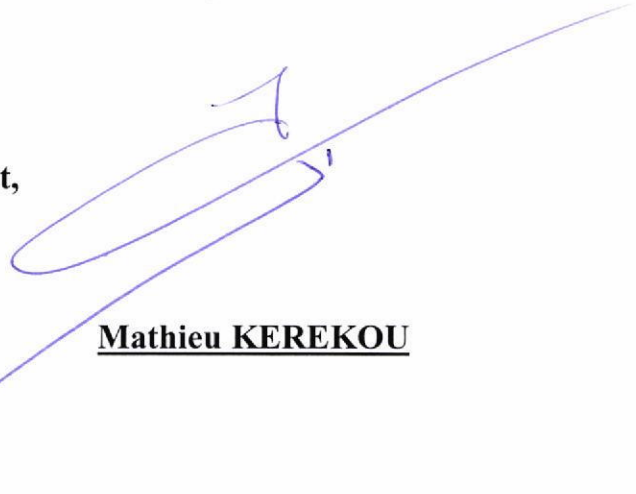
DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Simon Pierre ADOVELANDE est nommé Coordonnateur National du Compte des Défis du Millénaire

Article 2 : Le Présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 16 Décembre 2004

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,**



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR : 6, AN : 4, CS : 2, CC : 2, CES : 2, HAAC : 2 MCPPD : 4,
MFE : 4, Autres Ministères : 19, SGG : 4, DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5,
BN-DAN-DLC : 3, GCONB-DCCT-INSAE : 3, BCP-CSM-IGAA : 3, UAC-
UNIPAR-ENAM : 3, FADESP FDSP : 2 INTERESSE : 1 JO : 1 ./.